



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CORRIDOR APPALACHIEN ET SES MEMBRES AFFILIÉS PROTÈGENT PRÈS DE 150 HECTARES DE PLUS

Eastman, le 10 février 2026 — Cinq nouvelles aires protégées, totalisant près de 150 hectares, ont récemment été intégrées au réseau de conservation des milieux naturels de l'Estrie grâce au travail concerté de Corridor appalachien et de ses membres affiliés, à l'engagement de propriétaires privés ainsi qu'au soutien de partenaires financiers. Réalisés au cours des dernières semaines de 2025, ces projets constituent des avancées majeures pour la connectivité écologique, la protection d'espèces en situation précaire et la préservation à long terme de milieux naturels d'une valeur exceptionnelle.

UNE SERVITUDE DE 86,5 HECTARES PAR LA FIDUCIE DE CONSERVATION MASSAWIPPI À COATICOOK

La servitude de conservation de 86,5 hectares, consentie par M^{me} Yvonne Bouchard à la Fiducie de conservation Massawippi, constitue l'un des ajouts les plus importants réalisés récemment au réseau d'aires protégées de la région. Cette vaste propriété abrite une douzaine d'espèces en situation précaire, ce qui en fait un site d'intérêt majeur pour la biodiversité. Animée par la volonté de préserver l'intégrité écologique de son terrain, Mme Bouchard a entrepris les démarches nécessaires afin d'en assurer la conservation à perpétuité. La valeur du don associé à ce projet est estimée à 275 000 \$. Ce projet s'ajoute à l'annonce en décembre dernier du don des Sentiers nature Tomifobia à la Fiducie de conservation Massawippi entre Ayer's Cliff et Stanstead.

L'AIRE PROTÉGÉE TERRE-DES-GÉNÉRATIONS À OWL'S HEAD

Laurence Côté-Leduc, Luka Martineau McEniry et Marie-Claude Leduc ont fait un don de terrain d'une valeur de 140 000 \$ pour la protection de la nature. Combinée à un financement de bailleurs de fonds, cette nouvelle aire protégée permet d'agrandir la protection du flanc sud-est du mont Owl's Head, un emblème naturel d'une grande importance pour la région. D'une superficie d'environ 18 hectares, la propriété est adjacente à une aire protégée existante et se situe à l'intersection d'un corridor naturel et du noyau d'habitats du mont Owl's Head. Corridor appalachien, en collaboration avec la Fiducie foncière de la vallée Ruitier (FFVR), est fier de contribuer à la protection de cet écosystème forestier, qui abrite 15 espèces en situation précaire, dont la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la petite chauve-souris brune, ainsi que la grive des bois, le pioui de l'Est et la salamandre sombre du Nord.

UNE NOUVELLE AIRE PROTÉGÉE À MANSONVILLE

La FFVR a concrétisé une servitude de conservation permettant de protéger 21,4 hectares au cœur de la vallée Ruitier, sur un terrain contigu aux propriétés déjà détenues par la Fiducie. La propriété borde le ruisseau Ruitier et se situe à proximité de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Le site se distingue par une grande diversité d'habitats, comprenant des milieux humides, forestiers et ouverts. Il abrite 11 espèces en situation précaire, dont le monarque ainsi que trois espèces de chauves-souris, qui dépendent notamment de cette prairie dominée par l'asclépiade commune. La valeur du don associé à ce projet est de 160 000 \$ et l'aire se nommera le Terrain-d'entente.

UNE AIRE PROTÉGÉE DE 11,9 HECTARES À AUSTIN

Grâce à la volonté de M. André Cadotte de protéger à perpétuité une partie de sa propriété, Conservation des vallons de la Serpentine (CVS) ajoute 11,9 hectares à son réseau d'aires protégées, sous la forme d'une servitude de conservation. Cette servitude s'ajoute à trois autres aires déjà protégées par CVS dans le secteur de la tourbière Millington et permettra la préservation de milieux naturels d'une valeur écologique indéniable, contribuant ainsi à maintenir l'intégrité du réseau écologique des Appalaches. La valeur du don associée à ce projet s'élève à 290 000 \$.



L'AIRE PROTÉGÉE FAVREAU II

Dans la continuité de son engagement envers la conservation, M. Favreau a procédé au don des pleins titres d'un terrain de 2,75 hectares à CVS. Il s'agit d'un deuxième don écologique portant sur une autre portion de sa propriété. En additionnant ces deux projets de conservation, M. Favreau protège désormais 11,88 hectares de milieux naturels à perpétuité, contribuant ainsi au renforcement du réseau écologique local. La valeur du don associé à ce projet est estimée à 200 000 \$.

Ces cinq projets illustrent la force du modèle québécois de conservation volontaire, fondé sur la collaboration entre propriétaires, organismes de conservation, partenaires financiers et municipalités. Corridor appalachien et ses membres affiliés tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance envers les propriétaires donateurs dont l'engagement volontaire et la générosité rendent possibles ces avancées majeures en conservation. En choisissant de consacrer leurs terres à la protection à perpétuité, ils posent un geste fort en faveur de la biodiversité, de la connectivité écologique et de la transmission d'un patrimoine naturel de grande valeur aux générations futures. Leur contribution témoigne d'un leadership citoyen exemplaire. Au total, près de 150 hectares supplémentaires de milieux naturels d'intérêt sont désormais protégés à perpétuité, renforçant la résilience des écosystèmes régionaux et la préservation d'espèces en situation précaire.

UN GRAND MERCI AUX BAILLEURS DE FONDS

Quatre des cinq projets ont été rendus possibles grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, par l'entremise du programme Accélérer la conservation dans le sud du Québec. Trois des cinq projets ont également bénéficié de l'appui financier d'Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Fonds de la nature du Canada. Par ailleurs, trois projets ont été soutenus financièrement par la Fondation de la faune du Québec. Deux projets ont aussi profité de contributions de U.S. Fish and Wildlife Service, ainsi que d'un appui de la Fédération canadienne des municipalités et de la municipalité d'Austin.

« L'année 2025 s'est terminée de façon très positive pour Corridor appalachien et ses membres affiliés, avec la réalisation de cinq projets de conservation de milieux naturels stratégiquement positionnés sur notre territoire d'action. Il s'agit d'une contribution significative au corridor écologique des montagnes Vertes du Nord », souligne Caroline Bisson, codirectrice générale par intérim de Corridor appalachien.

« Cette bonification du réseau d'aires protégées de l'Estrie incarne parfaitement notre vision du Québec : un territoire où la nature est respectée, mise en valeur et accessible. C'est ce que démontrent ces cinq initiatives de conservation volontaire qui permettront, à la fois, de préserver des écosystèmes essentiels et de rapprocher les citoyens de la nature. Sa protection est une responsabilité partagée, qui concerne chacun d'entre nous. Je remercie tous les propriétaires privés qui contribuent à la préservation de l'une de nos plus grandes richesses collectives : notre patrimoine naturel », indique Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des Infrastructures.

« Fruit d'une mobilisation collective réunissant citoyens, organismes et communautés, cette initiative d'envergure marque une avancée majeure pour la protection des milieux naturels de l'Estrie. En préservant ces habitats et en renforçant la connectivité écologique, elle représente un investissement concret et durable qui permettra de léguer aux générations futures une nature riche, diversifiée et en santé. », souligne l'honorable Nathalie Provost, secrétaire d'État (Nature).

« Je remercie les citoyens impliqués et les partenaires pour leur générosité et leur engagement en faveur du maintien de la biodiversité et du bien-être de la communauté. Les Canadiens et les Canadiennes ont un profond attachement à ces milieux naturels, et c'est ensemble que nous pouvons les protéger. », mentionne l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature.

À PROPOS

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif œuvrant depuis 2002 sur le territoire des montagnes Vertes du Nord, un segment des Appalaches du sud du Québec. Sa mission est de consolider et laisser en héritage un vaste corridor d'aires naturelles protégées à perpétuité. En réponse à la double crise du climat et de la biodiversité, Corridor appalachien, appuyé de ses partenaires de conservation, déploie une stratégie de conservation qui a permis de protéger à ce jour plus de 20 000 hectares à haute valeur écologique. corridorappalachien.ca



Le projet **Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)** est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique par le biais, notamment, de l'acquisition de territoires privés à des fins d'aires protégées et conservées et d'établissement de corridors écologiques. L'ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d'aires protégées en terres privées de même que l'accès à la nature pour la population. Les sommes investies pendant cinq ans dans l'ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelées, par CNC et ses partenaires, à d'autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

Le **Fonds de la nature du Canada** favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d'aires protégées et de conservation ainsi qu'au moyen d'initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Le Fonds s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organisations autochtones, aux provinces, aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants. Pour en savoir plus : [Fonds de la nature du Canada - Canada.ca](#)

La **Fondation de la faune du Québec** a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique. fondationdelafaune.qc.ca

Nature-Action Québec, un organisme à but non lucratif, a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Depuis près de 40 ans, l'organisme œuvre avec les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires et les citoyens à la réalisation de projets concrets contribuant à améliorer l'environnement, la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population québécoise. Dans le cadre du programme Accélérer la conservation au sud du Québec, Nature-Action Québec gère le financement Défi, alloué par le ministère Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Le **Programme des dons écologiques** offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec, il procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible, ci-après appelé le « bénéficiaire ». Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques/apercu.html>

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de Corridor appalachien.

– 30 –

CONTACT

Isabelle Stébenne
Directrice des communications et de la philanthropie
isabelle.stebenne@corridorappalachien.ca
514 755-4928